

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18
- Absents : 01
- Exclus : 00

Objet : Désignation des
représentants au sein
de la Commission
Locale d'Information
(CLI) du Bugey /
Ionisos

N° : 2026-28

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt avril deux mil vingt-six

Date de convocation : 13 avril 2026

Date d'affichage : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Séverine CHAUSSENDE

Secrétaire de séance : Mathieu ARIAS

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que chaque installation nucléaire fait l'objet d'un suivi par une Commission Locale d'Information (CLI). Plus précisément la CLI assure une mission de suivi, d'information et de concertation, sur la sûreté nucléaire et sur l'impact des activités nucléaires sur les populations. Elle permet de mieux connaître les enjeux et l'actualité de la centrale nucléaire du Bugey sur le territoire en favorisant le débat.

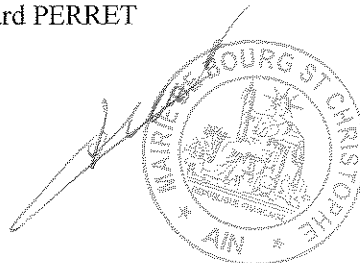
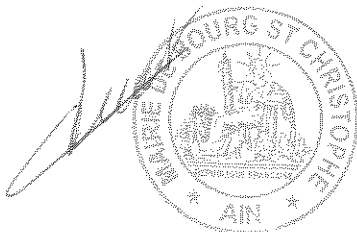
Chaque commune concernée par le périmètre de la CLI doit désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette instance. Un suppléant peut également être désigné.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de désigner Monsieur André FAVRE en tant que représentant titulaire et Monsieur Daniel CHEVALLIER en tant que représentant suppléant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260420-delib202628-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

*et publication sur le site
internet de la commune
le 24/04/2026*